



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Toulouse, le 22 septembre 2011

Pierre Rivano
IA IPR EVS

à

Madame, Monsieur le professeur documentaliste
s/c Madame, Monsieur le Chef d'Etablissement,

Rectorat

**Inspection Pédagogique
Régionale**

Référence

Dossier suivi par
Pierre RIVANO
IA IPR EVS

Téléphone
05 34 44 87 52
Mél.

pierre.rivano@ac-toulouse.fr
viesco@ac-toulouse.fr

Place Saint-Jacques
BP 7203
31073 Toulouse cedex 7

Objet : Politique Documentaire Académique

Cher(e) collègue,

Comme au début de chaque année scolaire, je m'adresse à vous pour vous donner quelques informations. J'espère que votre rentrée s'est bien déroulée. Je souhaite la bienvenue aux collègues nouvellement arrivés dans l'Académie et une bonne installation aux collègues ayant obtenu une mutation cette année.

Au niveau de la documentation, il n'y a pas de modification majeure par rapport à l'année passée. Je continue à avoir en charge la mise en place et la mise en œuvre de la politique documentaire académique qui doit être validée par Monsieur le Recteur avant envoi aux chefs d'établissement.

Le suivi individuel de l'ensemble des professeurs documentalistes de l'Académie (inspections, avis divers...) est réparti territorialement entre les 3 IA IPR EVS de l'Académie :

- Monsieur Joël FAU aura en charge les départements de l'Ariège, du Gers et des Hautes-Pyrénées et les bassins de Toulouse Nord et de Toulouse Sud Ouest ;
- Monsieur Bernard PALLEC aura en charge les départements du Lot et du Tarn et Garonne et les bassins du Comminges, de Toulouse Est et de Toulouse Ouest ;
- J'aurai moi-même en charge les départements de l'Aveyron et du Tarn et les bassins de Toulouse Centre, de Toulouse Nord Ouest et de Muret.

Avec ce courrier, je vous fais parvenir le protocole d'inspection pour l'année 2011-2012. Il est conçu en particulier pour vous servir de document de travail pour la réalisation de vos missions. Il n'est à renvoyer renseigné qu'en cas d'inspection annoncée.

Lors d'une inspection, il n'est pas obligatoire de présenter une situation pédagogique avec des élèves :

- si vous n'avez pas prévu de séance pédagogique lors de l'inspection, vous devrez présenter quelques situations pédagogiques (2 ou 3) réalisées précédemment avec les élèves ;



2/2

- si vous avez prévu une séance pédagogique, vous remettrez, le jour de l'inspection, la fiche de situation qui vous a servi à la préparer.

Je joins le modèle de fiche de situation qui peut vous servir à décrire les situations à présenter.

La politique documentaire académique sera comme les années précédentes articulées autour de 3 axes :

- Le CDI, lieu de culture et de formation : comment aménager l'espace ? comment faire cohabiter le "CDI matériel" et le "CDI virtuel" ? comment mettre en place une éducation cohérente des élèves à la maîtrise de l'information ?
- Le développement d'outils conceptuels et techniques pour mettre en œuvre la formation des élèves : plusieurs outils ont été développés par l'académie ces dernières années ; leur appropriation doit permettre aux enseignants documentalistes de disposer de ressources mutualisées mais aussi d'apporter leur propre contribution à cette mutualisation.
- La place du documentaliste dans les dispositifs pédagogiques : dans le cadre de la politique académique, le professeur documentaliste doit participer à la mise en œuvre des dispositifs pédagogiques, en particulier ceux relatifs à la réforme du lycée et ceux relatifs à la validation du socle commun en collège.

Il semble que la majorité des établissements disposent désormais d'un logiciel documentaire accessible en ligne, que ce soit BCDI web ou que ce soit PMB. Les quelques établissements qui n'auraient pas encore réalisé cette modification doivent le faire dans les plus brefs délais.

Je termine ce courrier par une information : Madame Catie NAUDE, conseillère technique éducation au développement durable, me prie de vous faire savoir que la revue d'éducation à l'environnement et au développement durable « Graines de citoyens » devient un web magazine, consultable à l'adresse <http://www.arpe-mip.com/html/8-6480-Graines-de-Citoyens-n26.php> . Elle est élaborée au sein d'un comité régional d'éducation à l'environnement en Midi-Pyrénées.

Vous souhaitant une bonne année scolaire,

Pierre Rivano
IA IPR EVS

Fichier joint :

- protocole 2010-2011
- fiche de situation